

Paraphe :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**DELIBERATION N°DC2014/02**

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 66

Votants : 72 (6 pouvoirs)

POUR : 72 (100%)

CONTRE : 00 (0%)

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf janvier deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Francis CANNAUX ; Joël CARRE ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Michel FRANCLLET ; Patrick FRANCOIS ; Christophe GIOT ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; André POULAIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Eric VENNER.

Représentés : Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame BUSQUET ; Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à M. BOUILLEAUX ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme MELIN ; Monsieur Jean-Baptiste GOMEZ donne pouvoir de vote à M. JUILLET ; Monsieur Michel MAYER donne pouvoir de vote à Mme CAPPELLE ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à M. DANNEAUX.

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE de fixer les taux d'imposition 2014 comme suit :

Taxe d'habitation	5,94%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,01%
CFE	20,72%

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

04 FFV. 2014